

Bienne, août 2025

Liste de prix pour le service de grue et places d'hivernage CTS

Cher client, chère cliente,

Voici quelques informations concernant les prix et les heures d'ouverture :

Type de bateau	Service de grue		Place d'hivernage	
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 700 kg	CHF	60.00	CHF	250.00
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 1'000 kg	CHF	70.00	CHF	300.00
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 2'000 kg	CHF	90.00	CHF	380.00
Bateaux à moteur et à voile jusqu'à 3'000 kg	CHF	100.00	CHF	430.00
Nettoyeur haute pression	CHF	20.00		
Chariot CTS, par transport	CHF	50.00		

Pour de plus amples informations, Monsieur Zbinden se tient volontiers à votre disposition au numéro **032 323 25 60**.

Meilleures salutations

CTS - Congrès, Tourisme et Sport SA

Michel Zbinden

Responsable du port

La grue de la Plage de Bienne supporte une charge maximale de **3'000 kilos**. Si la charge de votre bateau devait dépasser 3'000 kilos, vous avez tout de même la possibilité de disposer d'une place d'hivernage, toutefois nous vous conseillons d'utiliser la grue du port de plaisance de Nidau. Le trajet depuis le port de plaisance « Barkenhafen » jusqu'à la place d'hivernage est relativement court et asphalté sur toute la distance. Veuillez contacter le responsable du port de Nidau au numéro 079 375 56 38.

Monsieur Michel Zbinden et son équipe ont le plaisir de vous attribuer votre place d'hivernage au parking de la plage de Bienne et vous aident volontiers durant le déplacement de votre bateau. Lors de la signature du contrat, deux vignettes vous seront remises sur place. Nous vous prions de bien vouloir placer une des vignettes de manière visible sur votre bateau et l'autre, sur le chariot ou le chevalet du bateau en question.

La CTS SA met à disposition tous les appareils nécessaires (chariot, cric) pour le transport des bateaux depuis la grue jusqu'au quartier d'hiver. Toutefois, les chevalets pour l'hivernage des bateaux doivent être apportés par les propriétaires. Notez que pour les bateaux de grandeur moyenne et pour les grands bateaux, il serait préférable d'utiliser des chevalets sur roues.

Pour les bateaux à voile avec carène, il n'y a malheureusement pas de possibilité de transport et il est donc nécessaire d'apporter votre propre chariot, afin de déplacer le bateau à voile depuis la grue jusqu'au quartier d'hiver.

La période de stockage des bateaux, sur nos places d'hivernage, commence **lundi 13 octobre 2025** et prend fin **jeudi 30 avril 2026**. Les places doivent être libérées au plus tard le 01 mai 2026. Pour les bateaux et les chariots qui stationnent sur la place d'hivernage après cette date, nous nous verrons obligés de facturer des frais supplémentaires d'entreposage se montant à **CHF 50.- par jour**.

En outre, nous vous rendons attentif sur le fait

qu'il est interdit de déposer les remorques de bateaux sur le parking se situant derrière la place d'hivernage.

Que selon la loi fédérale sur la protection des eaux :

Seuls des petits travaux d'entretien courants et techniques, sans ponçage et sans production d'eaux polluées ou de déchets, peuvent être effectués, à flot ou à terre, dans les ports et sur les places d'hivernage et d'entreposage des bateaux.

Les autres travaux d'entretien, de rénovation ou de transformation des coques de bateaux ou mécaniques sont interdits dans les ports et sur toutes les places d'hivernage et d'entreposage des bateaux à terre.

Seul le ponçage à sec effectué à l'aide d'une ponceuse munie d'une aspiration directe des poussières et sur une place équipée est toléré en plein air, ainsi que l'application de peinture sans solvant au pinceau ou au rouleau.

https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SENE/eaux/Documents/navigation_fr.pdf



Heures d'ouverture pour services de grutage et places d'hivernage 2025/2026

Service de grutage 2025 - uniquement sur préavis

Lundi au vendredi 08.00 - 11.30 et 13.30 – 16.00 heures

Autres dates pour service de grue et place d'hivernage :

samedi 18 octobre 2025 08.00 – 11.30 heures

samedi 25 octobre 2025 08.00 – 11.30 heures

samedi 08 novembre 2025 08.00 – 11.30 heures

Du lundi 17 décembre 2025 au vendredi 23 janvier 2026, cessation de services !

Service de grutage 2026 - uniquement sur préavis

Lundi au vendredi 08.00 - 11.30 et 13.30 – 16.00 heures

Autres dates pour service de grue et place d'hivernage :

samedi 21 mars 2026 08.00 – 11.30 heures

samedi 11 avril 2026 08.00 – 11.30 heures

samedi 25 avril 2026 08.00 – 11.30 heures

Fermeture du quartier d'hiver : jeudi 30 avril 2026

cts AQUA

cts EVENTS

cts FITNESS

cts WELLNESS